

# Habitat et cadre de vie à l'époque moderne





L'habitat est un marqueur social susceptible de révéler bien des us et coutumes. Ce volume fait partager les récentes découvertes, obtenues à partir d'enquêtes de terrain et de recherches dans les archives (inventaires après décès, plans d'architectes), pour mieux faire comprendre l'évolution des implantations et les structurations de l'espace habité dans lequel pénètre le lecteur.

À travers l'habitat aristocratique et clérical et ses différentes formes, les locaux professionnels et les maisons ordinaires en ville, et l'évolution des habitats ruraux, un large éventail d'études permet d'aborder bien des aspects de la vie des hommes et des femmes aux Temps modernes, une piste de recherches féconde, car le cadre de vie conditionne ou reflète souvent la façon de penser et d'agir.

Couverture : Brueghel le Jeune, dit Brueghel d'Enfer, *L'Adoration des mages, hiver*, huile sur bois, ca 1617-1633, Venise, musée Correr © De Agostini Picture Library/A. Dagli Orti/Bridgeman Images

ISBN 979-10-231-0515-5



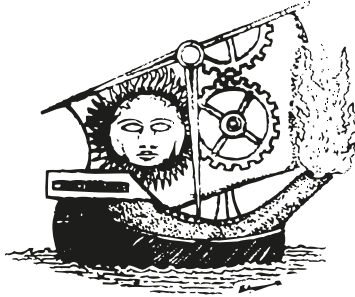
9 791023 105155

SODIS  
F388090



12 €

# HABITAT ET CADRE DE VIE À L'ÉPOQUE MODERNE



Bulletin de l'Association des historiens modernistes  
des universités françaises  
dirigé par Lucien Bély

**DANS LA MÊME COLLECTION**

*Les Monarchies française et espagnole  
(milieu du XVI<sup>e</sup> siècle-début du XVIII<sup>e</sup> siècle)*

*La Renaissance*

*Révoltes et révolutions  
en Amérique et en Europe (1773-1802)*

*Les Sociétés anglaise, espagnole et française au XVII<sup>e</sup> siècle*

*Les Paysages à l'époque moderne*

*Les Affrontements religieux en Europe  
1500-1650*

*Turcs et turqueries  
(XVI-XVIII siècles)*

*L'Opinion publique en Europe  
1600-1800*

*Les Circulations internationales en Europe  
(1680-1780)*

*Les Universités en Europe  
(1450-1814)*

*La Péninsule Ibérique et le monde  
(1470-1640)*

# Habitat et cadre de vie à l'époque moderne

Préface de Lucien Bély

SORBONNE UNIVERSITÉ PRESSES  
Paris

Ouvrage publié avec le concours de la faculté des Lettres de Sorbonne Université

Les Presses de l'université Paris-Sorbonne, désormais Sorbonne Université Presses,  
sont un service général de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2016

© Sorbonne Université Presses, 2020

ISBN PAPIER : 979-10-231-0515-5

ISBN DU PDF GLOBAL : 979-10-231-1045-6

I. Marjorie Meiss-Even : 979-10-231-1046-3

I. Nicolas Courtin : 979-10-231-1047-0

I. Natacha Cocquery : 979-10-231-1048-7

I. Frédéric Meyer : 979-10-231-1049-4

II. Linnéa Rollenhagen Tilly : 979-10-231-1050-0

**II. Youri Carbonnier : 979-10-231-1051-7**

III. Michel Figeac : 979-10-231-1052-4

III. Martine Caminade & Jean-Pierre Lacombe-Massot : 979-10-231-1053-1

Maquette : 3D2S, mise en page : Emmanuel Marc Dubois  
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN

SUP

Maison de la Recherche

Sorbonne Université

28, rue Serpente

75006 Paris

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

fax : (33)(0)1 53 10 57 66

## PRÉFACE

*Lucien Bély*

Un homme doit d'abord se nourrir, s'abriter et se chauffer pour survivre : c'est une évidence à laquelle nous ne pouvons qu'être sensibles aujourd'hui encore, alors qu'une partie de la population française n'a pas de domicile fixe.

L'habitat est bien une préoccupation essentielle et son étude historique pour les Temps modernes constitue donc une piste de recherche féconde qui permet d'aborder bien des aspects de la vie humaine. La maison devient souvent l'objet de grands efforts et de sacrifices consentis tout au long d'une existence. Elle sert de cadre à la vie familiale comme à la sociabilité ordinaire. Elle protège les enfants, ainsi que les meubles ou le bétail. Elle contribue parfois à l'affirmation dans la société, comme signe d'une ascension. Elle montre le rang dans un monde hiérarchisé, en particulier pour bien distinguer les seigneurs. Elle reflète aussi les activités humaines auxquelles elle sert de cadre, qu'il s'agisse de la fabrication du vin ou du travail d'un ministre.

Nous avons déjà une idée assez précise de l'habitat à l'époque moderne en visitant de magnifiques hôtels particuliers dans les villes et de splendides châteaux dans les campagnes. Si ces monuments offrent d'utiles indications sur les anciens modes de vie, ils ne correspondent qu'à une élite sociale, celle des différentes noblesses. L'historien de l'art a bien déblayé le terrain en rendant compte avec précision des choix esthétiques qui prévalent dans ces belles demeures.

Celles-ci ne peuvent suffire à l'historien. Les maisons plus simples, celles des petites gens, lui ont longtemps échappé alors qu'il laissait l'ethnologue et l'anthropologue prendre de l'avance sur ce terrain essentiel. Ce livre montre qu'un renouveau s'opère et que des études historiques se sont multipliées sur l'habitat de tous les groupes sociaux.

Cet ouvrage offre en effet un large éventail d'études pour aborder des milieux très divers, de la haute noblesse au monde des gentilshommes

campagnards, du palais de l'évêque au presbytère du curé, de la maison des villes à celle des champs. Au fil des pages, nous découvrons des moments différents et des contextes très variés.

Ce recueil montre aussi quelles sources nouvelles ont stimulé un véritable renouveau historique et comment elles peuvent être confrontées aux vestiges qui sont conservés aujourd'hui, dans une démarche proche et complémentaire de l'archéologie.

8 Ce livre donne sa place à l'habitat rural qui n'est peut-être pas le plus facile à étudier. Alors que la plus grande partie de la population vit dans les campagnes, nous avons souvent des idées très générales sur les maisons des paysans. La recherche se trouve facilitée lorsque le chercheur peut se rendre sur le terrain pour observer des témoins du passé. La maison rappelle la nature qui l'entoure et qui lui fournit des matériaux commodes. De même, cet ouvrage nous permet de pénétrer chez les artisans et les boutiquiers des villes, ainsi que chez les pauvres vicaires.

Une telle approche historique ne se contente pas d'une description des bâtiments. Elle propose des questions sur leur usage réel, ainsi sur la destination des différentes pièces, et la tâche reste ardue pour le XVII<sup>e</sup> siècle. Dans les maisons ordinaires, nous découvrons les espaces communs, avec les escaliers, mais aussi les puits et les lieux d'aisances.

À partir du cadre de la vie quotidienne, une approche sociale et culturelle s'avère possible. Pour les très grands seigneurs, l'habitat se démultiplie et se disperse : la manière d'habiter devient alors une errance de demeure en demeure. Pour l'artisan ou pour le paysan, l'activité professionnelle se trouve imbriquée dans la vie familiale. L'habitat révèle aussi des évolutions sociales, par exemple dans la noblesse où les écarts se creusent au XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'habitat connaît une transformation, une évolution continue qui traduit sans doute un progrès général. Les espaces habités se dilatent, les pièces ont une attribution plus précise, les immeubles gagnent en hauteur. Parallèlement, la construction fait de plus en plus partie des activités majeures de l'économie qu'elle contribue à stimuler. Elle s'accompagne de spéculation et cela renvoie à l'histoire financière et politique d'une période donnée. Cela s'oppose ou cela rencontre la



volonté, plus ou moins forte selon les périodes, des autorités urbaines ou de l'État de donner à la ville cohérence et beauté.

Ces études précises, riches d'informations historiques et de problématiques nouvelles, évoquent avec sensibilité ce cadre matériel où se déroulait la vie des femmes et des hommes d'autrefois, riches ou pauvres, campagnards ou citadins.

Au nom de notre association, j'exprime notre gratitude à Nicolas Le Roux, notre Secrétaire général, qui a organisé le colloque à l'origine de cet ouvrage, et à Françoise Dartois-Lapeyre, notre Secrétaire générale adjointe, qui a préparé cette publication avec l'excellente équipe des PUPS.



DEUXIÈME PARTIE

**Espaces communs  
et locaux professionnels en ville**



# L'HABITAT ET LES LOCAUX À USAGES PROFESSIONNELS EN VILLE AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

*Youri Carbonnier*

*Université d'Artois,*

*Centre de recherche et d'études : Histoire et sociétés (EA 4027)*

L'interpénétration de la vie familiale et des activités professionnelles est reconnue pour être l'un des traits dominants de la société préindustrielle. Notaires, commissaires<sup>1</sup>, marchands, boutiquiers et artisans demeurent dans les lieux mêmes où ils exercent leur métier, qu'ils disposent d'une boutique ou bien qu'ils se contentent d'y associer l'une des pièces de leur logement. Pour Paris, les travaux de l'équipe d'Annik Pardailhé-Galabrun l'ont admirablement illustré en montrant, par la variété des exemples, l'universalité de cette situation<sup>2</sup>. À travers les prisées des notaires, lors de l'établissement des inventaires après décès, des outils apparaissent, rangés dans des tiroirs ou posés sur des établis, ainsi que des marchandises destinées à la vente. Pour autant, cette imbrication des sphères privée et professionnelle n'est pas toujours sans conséquences sur l'habitat. La présence d'un établi, qui doit rester à l'abri des enfants, ou d'un métier à tisser qui encombre une pièce – parfois la seule – d'une façon qui n'est pas négligeable, entraîne des adaptations du quotidien et de l'aménagement du logement. Certaines activités s'avèrent plus encombrantes : tel marchand entrepose ses marchandises dans son logement, tel autre doit disposer d'un espace de vente qui soit distinct des lieux où loge sa famille ; un boucher doit pouvoir regrouper une étable, une tuerie et un espace commercial,

- 1 Voir à ce propos les travaux de Cécile Colin, résumés dans « Pratiques et réalités d'un quartier de police à Paris dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle : l'espace Saint-Eustache et le commissaire Pierre Régnard le Jeune (1712-1751) », *Cahiers du CREPIF*, 38, « Les quartiers de Paris du Moyen Âge au XX<sup>e</sup> siècle », 1992, p. 119-130.
- 2 Annik Pardailhé-Galabrun, *La Naissance de l'intime, 3 000 foyers parisiens, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 1988, p. 325-330.

tandis que le fournil est indispensable aux boulangers, et ne parlons même pas des aubergistes ou cabaretiers, chez qui les pièces réservées au logement sont souvent réduites à bien peu de choses au regard de celles qui accueillent la clientèle. Les notaires ne sont guère diserts sur les aménagements nécessaires, qui ne sont pas du ressort des biens meubles. Certes, la prisée indique parfois que tels objets sont disposés dans un fournil, une boutique, une tuerie, voire un cabinet servant d'étude, lorsque l'inventaire pénètre chez un homme de loi ou un notaire. Pour en savoir plus sur les cloisons posées pour délimiter une boutique ou un atelier, sur l'existence d'un four de boulanger ou sur celle de cuves de teinturier, il faut avoir recours à d'autres documents.

136

En ce domaine, Paris est largement avantagée par l'existence des procès-verbaux de visites et d'estimations dressés par les experts-jurés des bâtiments (sous-série Z<sup>1</sup> des Archives nationales). Pour le reste du royaume de France, l'existence de documents graphiques qui accompagnent des demandes d'autorisations de bâtir ne suffit pas à combler cette lacune, dans la mesure où les aménagements intérieurs échappent généralement à l'accord préalable des autorités municipales. Au moins les élévations de façade, dont les archives municipales de plusieurs villes des anciens Pays-Bas sont parfois assez riches<sup>3</sup>,

- 3 Les Archives municipales d'Arras, particulièrement riches en ce domaine, conservent ainsi plus de 600 dessins qui offrent une grande variété de représentations de façades tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, à rapprocher des autorisations de bâtir conservées dans les registres de la série DD. Avec une bien moindre ampleur, de semblables documents subsistent à Dunkerque (Guy Blazy, *Les Façades anciennes à Dunkerque*, Dunkerque, Westhoek-Éditions des Beffrois, 1982 ; *Cahiers du patrimoine*, 41, « Dunkerque. Dunes, briques et béton », 1995 ; les élévations numérisées sont visibles sur le site <http://www.carto.ville-dunkerque.fr/>, rubrique « Dunkerque à travers l'histoire », à Aire-sur-la-Lys (Agnès Maillard-Delbende, « La politique de reconstruction urbaine à Aire au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue du Nord*, janvier-mars 1996, p. 49-70), à Valenciennes (Laurence Baudoux-Rousseau y a repéré une cinquantaine de documents graphiques, dont 34 élévations dont elle livre une analyse dans « L'architecture domestique à Valenciennes au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Philippe Guignet [dir.], *Le Peuple des villes dans l'Europe du Nord-Ouest [fin du Moyen Âge-1945]*, Lille, Centre de recherche sur l'histoire de l'Europe du Nord-Ouest, Université Charles de Gaulle-Lille 3, t. I, 2002, p. 395-416) ou à Douai (Archives communales, DD 299, une quarantaine d'élévations, 1716-1790 ; Jacques Guillouet, « La maison douaisienne de Louis XIV à Louis XVIII », *Revue du Nord*, avril-juin 1979, p. 381-393). Pour Saint-Omer, ces précieux documents n'existent plus : ils ont servi à confectionner des cartouches pendant la Révolution (Bernard

permettent-elles de s'attacher à l'aspect extérieur des boutiques (fig. 1), élément renforcé par les autorisations de poses d'enseignes, de tableaux ou de « montres vitrées ». Au même titre que les devantures de boutiques en menuiserie qui se multiplient à Paris à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, ces transformations de façades témoignent pour les passants des usages commerciaux d'édifices d'abord conçus pour l'habitat.

#### TRAVAILLER À DOMICILE : UNE SITUATION QUASI UNIVERSELLE

Le domicile n'est que très rarement éloigné du lieu de travail. Ceux qui tiennent boutique disposent presque toujours d'un logement situé juste au-dessus, mais surtout, bien des artisans pratiquent leur métier dans leur logement ou attribuent une partie des lieux qu'ils louent à leur activité professionnelle.

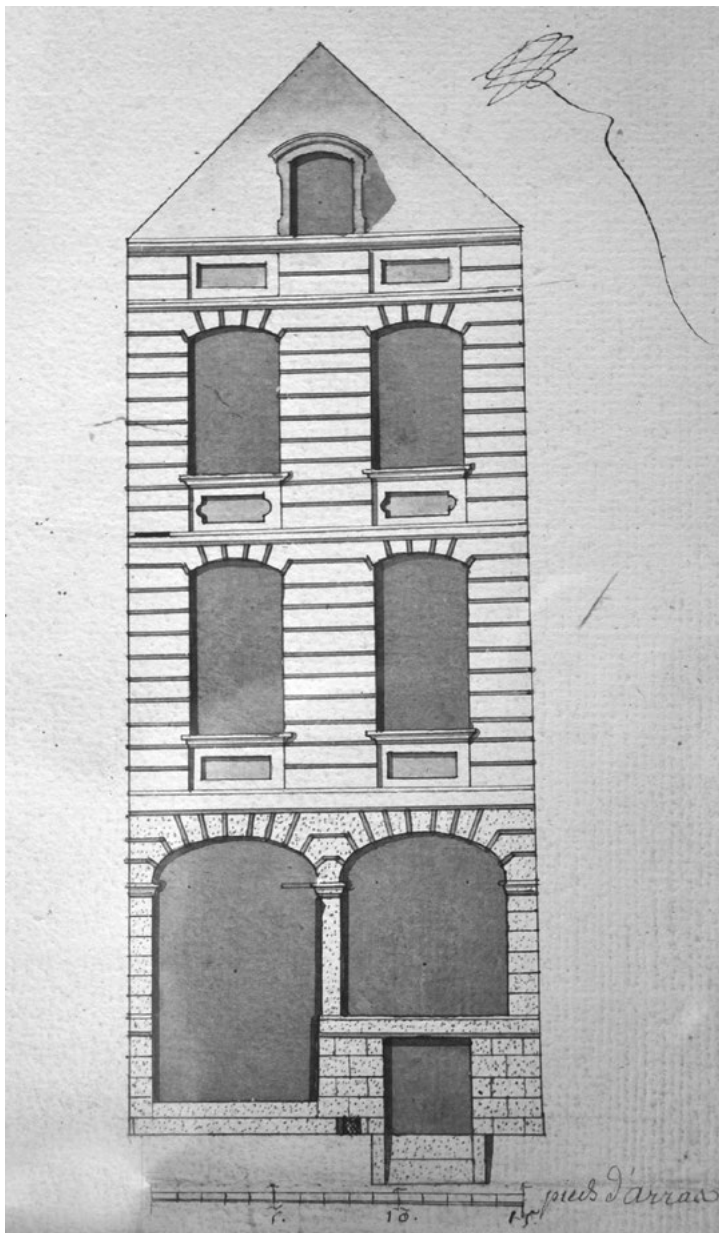
##### Quand le logement abrite l'activité professionnelle

Les inventaires après décès dévoilent la présence d'outils dans un logement et n'hésitent pas à qualifier d'atelier une pièce à usage professionnel. Chez le peintre Claude Patin, décédé en 1744, une pièce est ainsi signalée comme « servant de cuisine ou d'atelier<sup>4</sup> ». Le virtuose de la musette Esprit-Philippe Chédeville décède en 1762 dans son appartement de la rue Jean Pain Mollet, qui inclut « un cabinet servant de laboratoire » où s'entassent « différents outils [...] servant à travailler à des musettes et autres instruments de musique », un établi muni d'un étau, un tour et « une glace convexe [*sic*] servant à grossir les objets ». Le notaire y découvre huit musettes « tant en bui ebene qu'yvoir avec leurs soufflets garnies en partie de leurs robes de velours, toille et autres étoffes », tous éléments révélateurs d'une activité de facteur d'instruments qui ne peut étonner chez un descendant de ces Hotteterre qui firent tant pour la facture des bois sous le règne de Louis XIV<sup>5</sup>.

Level, *Les Façades des maisons de Saint-Omer*, Saint-Omer, Société académique des Antiquaires de la Morinie, 1999, t. I, p. 8).

4 A. Pardailhé-Galabrun, *La Naissance de l'intime*, op. cit., p. 326.

5 AN, Minutier central des notaires parisiens (MC), V, 524, 1<sup>er</sup> avril 1762, inventaire après décès de Chédeville.



1. Élévation d'une façade à bâtir à Arras, rue de la Housse, 1747 (Arras, Archives municipales, dessins d'architecture, n° 9) (cliché Anne-Charlotte Data)



D'ailleurs, les luthiers exercent fréquemment à domicile. Ainsi, l'une des pièces de l'appartement qu'occupe Toussaint Germain Lefebvre, au deuxième étage d'une maison du Cimetière Saint-Jean, est qualifiée de laboratoire<sup>6</sup>. Au 32 de la rue des Arcis, c'est un tabletier qui exerce son métier dans son appartement du deuxième étage<sup>7</sup>, tandis que les outils inventoriés dans un cabinet du logement qu'occupe Lobligeois, place Dauphine, attestent qu'il ne travaille pas dans une boutique<sup>8</sup>. Au-delà des outils, les marchandises empiètent souvent sur l'habitation : tel maître tissutier-rubanier, décédé en 1751, encombre quatre pièces avec ses marchandises, tandis que les menuisiers n'hésitent pas à entreposer leur production chez eux. En 1737, Jean Boucault entasse toutes sortes de meubles jusque dans sa chambre à coucher, tandis qu'un autre stocke près de cent meubles dans deux pièces de son logement<sup>9</sup>.

Les papiers des commissaires examinateurs au Châtelet fournissent quelques renseignements complémentaires, en particulier pour les petits métiers qui ne nécessitent pas d'installations particulières : « les tailleurs, les cordonniers, les ciseleurs, les brodeurs, les couturières, tous les métiers sédentaires », pour reprendre les mots de Louis-Sébastien Mercier<sup>10</sup>, se pratiquent volontiers dans les étages. On retrouve en effet, au hasard des papiers des commissaires, des exemples de ces personnes travaillant en chambre. Les scellés, posés par le commissaire Duchauffour après le décès du marchand joaillier Ankersen, interdisent l'accès à un modeste appartement où une petite pièce sert de laboratoire... et de cuisine<sup>11</sup>. Dans la chambre du défunt Charles Eugène Remond, horloger, on trouve un établi de noyer et des ustensiles pour l'horlogerie<sup>12</sup>.

6 AN, MC, CXXII, 872, 28 mai 1789 (inventaire après décès de Madame Lefebvre).

7 AN, MC, V, 818, 13 novembre 1789 (vente Gosset à Tournier).

8 AN, MC, XXVI, 768, 1<sup>er</sup> février 1788 (inventaire après décès de Lobligeois).

9 A. Pardailhé-Galabrun, *La Naissance de l'intime*, op. cit., p. 326-327.

10 Louis-Sébastien Mercier, *Tableau de Paris*, éd. J.-C. Bonnet, Paris, Mercure de France, 1994, 2 vol., t. II, p. 486.

11 AN, Y 12698, 16 juin 1789. L'appartement est au quatrième étage de la maison sise au coin de la rue de Harlay et du quai de l'Horloge, emplacement prisé par les joailliers et les orfèvres (Youri Carbonnier, « Le cœur de Paris à la veille de la Révolution », *Histoire urbaine*, n° 6, 2002, p. 58-61 ; Natacha Coquery, *Tenir boutique à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle. Luxe et demi-luxe*, Paris, Éditions du CTHS, 2011, p. 144-148).

12 AN, Y 11033<sup>B</sup>, 24 février 1789 (description d'effets).

Même lorsque l'existence d'une boutique est avérée, ses liens avec le logement, généralement situé juste au-dessus, demeurent étroits, soit par imbrication (le logement s'étendant alors sur plusieurs niveaux), soit grâce à un escalier de dégagement qui double d'une façon plus intime la communication normale passant par l'escalier principal de la maison.

#### La proximité des lieux de travail et d'habitation

140

En premier lieu, les portiers sont, par leur fonction, obligés de demeurer sur leur lieu de travail. Les architectes experts ne manquent jamais de signaler la loge de ce personnage très important de la vie d'une maison à porte cochère<sup>13</sup>. Les mieux lotis disposent, en entresol au-dessus de leur loge, d'une chambre, accessible par un petit escalier intérieur<sup>14</sup>. Cette activité leur laisse le loisir de se livrer à de menus travaux artisanaux : des portiers sont également cordonniers<sup>15</sup> ou tailleurs<sup>16</sup>, comme le précise Mercier<sup>17</sup>.

Cette profession n'est pourtant pas la seule concernée par l'imbrication des pièces à vivre et du logis. Les procès-verbaux des experts qui, à première vue, peuvent sembler de mauvais indicateurs dans ce domaine, fournissent pourtant des indices évocateurs. Ici, c'est une salle à manger installée dans l'arrière-boutique ou dans la cour qui la joute<sup>18</sup>, ailleurs,

---

13 Depuis sa loge, souvent fermée d'une porte coupée sur la hauteur, le portier épie les allées et venues. Un cordon – cet équipement est rarement indiqué : voir par exemple AN, Z<sup>1</sup> 1028, 30 décembre 1778, estimation de la succession Lhoste de Beaulieu, rue Saint-Victor – lui permet d'ouvrir la porte cochère sans quitter son poste. Mais il peut également refuser l'ouverture, ce qui donne lieu à des conflits multiples avec les locataires ou le propriétaire, qu'il serait hors de propos de narrer ici : les minutes des commissaires les racontent souvent en détail.

14 AN, Z<sup>1</sup> 1137<sup>2</sup>, 14 juillet 1785 (estimation de la succession de Ferrières, n° 28, rue des Maçons).

15 Par exemple, Darbois, rue du Mûrier, témoin de l'apposition de scellés après le décès de Rossard : AN, Y 12698, 27 mai 1790 [*sic* : il est classé en mai 1789].

16 C'est le cas par exemple de Pierre Jérôme, rue Saint-Germain l'Auxerrois : AN, Y 14603, 10 janvier 1788 (plainte contre le principal locataire).

17 L.-S. Mercier, *Tableau de Paris*, éd. cit., t. I, p. 1023.

18 AN, Z<sup>1</sup> 1133, 28 avril 1785 (estimation de la succession Briard, rue Saint-Victor : la boutique est suivie de l'arrière-boutique et d'une salle à manger prise sur la cour, où on accède par une porte vitrée).

c'est un escalier de dégagement qui permet un accès direct de la boutique jusqu'à l'entresol ou au premier étage<sup>19</sup>.

Les baux représentent, bien entendu, la principale source de connaissance dans ce domaine. Les locations de boutiques s'accompagnent presque inmanquablement d'un logement situé en général au premier étage ou à l'entresol. Ainsi, parmi de très nombreux exemples, la boutique que le marchand orfèvre Jean-Toussaint Lucas prend à bail dans l'enclos du Palais s'accompagne d'une arrière-boutique et d'une cuisine au rez-de-chaussée, d'un escalier intérieur menant aux deux chambres et cabinet du premier étage, que complètent des pièces situées aux étages supérieurs, ainsi qu'un grenier<sup>20</sup>.

Les notaires sont certes plus diserts que les experts en bâtiments, mais ces derniers nous décrivent des aménagements inconnus des premiers. L'existence de petites trappes pratiquées dans le plancher du premier étage dénote le souci de pouvoir surveiller la boutique depuis le logement<sup>21</sup>. Toutefois, ce type d'aménagement est loin d'être généralisé. Ainsi, sur trois maisons contiguës de la rue des Mauvais Garçons, une seule dispose d'un judas de ce genre<sup>22</sup>. En revanche, dans une maison de la rue des Noyers, dont chaque niveau est divisé en trois parties dans la largeur, le judas est attesté dans le plancher des trois chambres du premier étage, au-dessus des trois boutiques<sup>23</sup>. La présence, au premier étage, d'un magasin est assez classique chez les marchands de draps, mais elle ne peut suffire à conclure de façon définitive que le commerçant loge sur place<sup>24</sup>. Il est également fréquent

19 AN, Z<sup>1</sup> 1180, 26 mai 1788 (estimation de la succession Debourge, rue de Savoie, au coin de la rue des Grands Augustins : depuis la boutique, un escalier mène au premier étage).

20 AN, MC, XXVII, 492, 23 juin 1789 (bail par Gamache).

21 C'est d'abord en regardant par le judas qui donne dans sa boutique que l'orfèvre Jacques Favre tente de comprendre l'origine des bruits qui l'ont réveillé en pleine nuit : AN, Y 13015<sup>B</sup>, 24 octobre 1788.

22 AN, Z<sup>1</sup> 1091, 27 septembre 1782 (estimation de la succession de la veuve Bailly).

23 AN, Z<sup>1</sup> 1137<sup>1</sup>, 5 juillet 1785 (estimation à la requête de Clerambourg).

24 AN, Z<sup>1</sup> 1138, 8 août 1785 (estimation de la succession de la veuve Dulac, rue Tirechappe, troisième maison, dont Hecquet, marchand de draps, est principal locataire).

N.º 17, 1/4 Quartier, Rue de Cubilly

NOTES	TOTALS par PROPRIÉTÉ.			DÉTAIL DE L'ÉVALUATION	
	Revenu	Plus taxes et rendements	N.º d'édifice.	NOMS des PROPRIÉTAIRES ET OCCUPANTS.	PROFESSION
<p>Boisserie</p>	2 p2	1 p2	1	1 <i>Belinard, Emile</i> ( <i>Cochard Jacques Armand</i> ) ( <i>Jy. 11/12</i> )	
	3 p2	1 p2	1	2 <i>Leprieux Macquennet (veuve)</i> <i>Appelant Emile et</i> <i>Cochard Jacques Armand</i> <i>Delais, M. Gustave</i> <i>Emme et Emme</i> <i>de la Draperie</i>	

2. Extrait de la matrice cadastrale du quartier du Saint-Sépulcre de Charleville (Charleville-Mézières, Archives municipales, 1G 5, fol. 76 vº) (cliché Youri Carbonnier). On voit bien l'espace dévolu à la brasserie, qui s'insère en fond de parcelle, derrière les locaux dédiés au logement.

que des petits boutiquiers vivent dans leur arrière-boutique<sup>25</sup> ou installent leur lit dans une soupente, mais ce sont plus généralement les compagnons, les apprentis ou les garçons de boutique qui occupent une soupente dans la boutique, tandis que le maître loge au premier<sup>26</sup>.

<sup>25</sup> AN, MC, CXXII, 873, 3 juillet 1789 (inventaire après décès du fruitier regratier Mazuet).

<sup>26</sup> Le limonadier Lambert, rue de la Vieille Draperie, habite au premier étage et loge ses garçons dans une chambre près de la boutique : AN, MC, CXXII, 874, 14 décembre 1789 (inventaire après le décès de Mme Lambert).

Les indications des experts sont quelquefois plus limpides. Ainsi, lors de l'estimation de la maison où demeure le fondeur en caractères d'imprimerie Fournier, place de l'Estrapade, l'expert signale que le bâtiment situé au fond du jardin sert de fonderie<sup>27</sup>. À Charleville, une matrice cadastrale agrémentée de schémas très explicites, offre, pour le milieu de la monarchie de Juillet, des indications très précises et nous montre également que les vastes locaux requis par les brasseurs ou les magasins des marchands de clous s'intègrent dans l'habitat, occupant les rez-de-chaussée d'édifices d'habitation ou colonisant les cours (fig. 2)<sup>28</sup>. Si la source est relativement tardive et ne peut exclure des transformations postérieures à l'époque moderne (reconstruction d'un vaste magasin chez un marchand de clous en gros, après 1836, par exemple<sup>29</sup>), elle témoigne néanmoins d'une situation qui se rencontre à Paris dès le XVIII<sup>e</sup> siècle et même avant.

#### ADAPTER L'HABITAT À L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

La notion d'*habitat* recouvre ici plusieurs acceptions. En effet, les qualités requises pour certaines professions se rapportent autant au bâti – taille et commodité des lieux – qu'à l'emplacement, deux critères qui peuvent se révéler déterminants dans l'occupation par telle ou telle profession.

##### Grandes surfaces et métiers avides de place

Les bouchers ont besoin de place pour garder les bêtes avant l'abattage, les maréchaux-ferrants ou les charrons doivent également disposer d'espace, ainsi que la plupart des métiers de bouche pour qui une cave assez vaste est indispensable. Ces contraintes orientent certainement leur choix au moment où ils s'installent dans une maison.

<sup>27</sup> AN, Z<sup>1</sup> 1126, 15 novembre 1784, estimation de la succession Fournier.

<sup>28</sup> Archives municipales (AM) de Charleville-Mézières (déposées aux AD Ardennes), 1G 5, fol. 77 (rue d'Aubilly, n° 57).

<sup>29</sup> *Ibid.*, fol. 41 (rue de la Paroisse, n° 26).

Lafosse, maréchal-ferrant du roi, occupe l'hôtel de Crémone<sup>30</sup>, rue de l'Éperon, dont les généreuses proportions sont propices à son métier<sup>31</sup>. La cour et les écuries y tiennent une place aussi importante que les forges qu'il y a installées. Aussi voit-il d'un très mauvais œil les projets d'installer sur une partie de son terrain un nouvel hôtel pour la Comédie-Française. Il s'y oppose d'autant plus farouchement que l'étendue des lieux lui paraît indispensable à son état et lui permet d'avoir des élèves « français et étrangers<sup>32</sup> » que, probablement, il loge sur place<sup>33</sup>. On retrouve cette importance de l'espace, mais de façon moins affirmée chez d'autres maréchaux-ferrants cités par les architectes experts, comme celui qui s'est installé sur un chantier proche du collège du Cardinal Lemoine<sup>34</sup>. Il n'y a rien d'inexorable toutefois : un maréchal-ferrant n'a, somme toute, vraiment besoin que de la place d'un cheval et de quoi ranger ses outils et sa forge.

L'affaire est plus complexe pour un charron : la porte cochère est indispensable, ainsi qu'un hangar pour les réparations des voitures qui

- 30 Précision apportée par AN, Z<sup>1</sup> 880<sup>1</sup>, 16 mai 1763 (estimation pour La Fosse). Les Lafosse, père et fils, dominent la maréchalerie dans la seconde moitié du xviii<sup>e</sup> siècle (Daniel Roche, *La Culture équestre de l'Occident, xvi<sup>e</sup>-xix<sup>e</sup> siècle. L'ombre du cheval*, t. 1 : *Le Cheval moteur*, Paris, Fayard, 2008, p. 332, 344-345, 350-351 et 443). L'usage d'un hôtel particulier déchu rejoint celui que les administrations mettent en œuvre à la même époque (Natacha Coquery, *L'Espace du pouvoir. De la demeure privée à l'édifice public, Paris 1700-1790*, Paris, Seli Arslan, 2000.).
- 31 Rappelons que le métier de maréchal, comme on dit à l'époque, ne consiste pas uniquement à ferrer les chevaux. Le maréchal est un véritable spécialiste du cheval, qui possède la science pour le panser et le soigner en cas de blessure. L'*Encyclopédie* rappelle qu'« il n'appartient qu'aux seuls *maréchaux* de priser & estimer les chevaux & bêtes chevalines, & de les faire vendre & acheter » (*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des arts et des métiers*, t. X, Neuchâtel, Samuel Faulche, 1765, art. « Maréchal », p. 95). Sur ce métier, voir D. Roche, *La Culture équestre de l'Occident, op. cit.*, t. 1, p. 317-353.
- 32 Il est impossible de dire d'où viennent ces « étrangers » que Lafosse met en avant pour plaider sa cause.
- 33 AN, Z<sup>1</sup> 959, 6 mai 1772 (estimation de maisons à acquérir pour le nouveau projet d'un hôtel des Comédiens-Français vis à vis de l'ancien, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés).
- 34 Par exemple AN, Z<sup>1</sup> 1211<sup>2</sup>, 20 décembre 1790 (estimation de la succession Marsal : un bâtiment entre la rue et la cour est occupé par un maréchal-ferrant). C'est déjà le cas vingt-six ans plus tôt : Z<sup>1</sup> 977, 30 mars 1774 (estimation de maison et chantier pour les mineurs Didier).

lui sont confiées. C'est pourquoi, à Paris, on retrouve souvent ces artisans à la périphérie du centre, là où les superficies s'élargissent<sup>35</sup>. Ils savent également profiter au mieux du désintérêt qui frappe le jeu de paume au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>36</sup> : plusieurs d'entre eux transforment d'anciennes salles en ateliers. Dans la maison d'Outrequin, rue Saint-Louis en l'Île, le jeu de paume de l'île est entièrement transformé par le charron Froment, à qui il sert de chantier et d'atelier « tant pour l'état de charron que pour les ferrures des trains et abatages des roues<sup>37</sup> ». Des distributions, réalisées avec des cloisons et des entresols, permettent d'y aménager des écuries et des chambres. L'ensemble est particulièrement bien situé et desservi par une seconde entrée, au bout d'un passage d'allée qui permet de rejoindre le quai de Bourbon<sup>38</sup>.

Cette nécessité de s'installer sur des surfaces étendues touche également les administrations qui utilisent des chevaux en grand nombre. De façon assez étonnante, la poste aux chevaux est, en effet, installée durablement dans les quartiers resserrés du centre de la capitale. Sa première localisation, rue des Fossés Saint-Germain l'Auxerrois, est le résultat d'une reconstruction à neuf sur un vaste emplacement de forme irrégulière, issu de la démolition du grand et du petit hôtel Saint-Pierre, jadis propriété de

- 35 AN, Q<sup>2</sup> 120, 23 août 1790 (estimation de terrain et maison appartenant aux Cordeliers, rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, loués au maître charron Marchand). David Lussault souligne également que les charrons s'établissent au plus près de leur clientèle, dans les faubourg de l'ouest parisien de préférence (« Des artisans commerçants au service des élites : selliers carrossiers et charrons à Paris au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Natacha Coquery [dir.], *La Boutique et la ville*, Tours, Publication de l'université François-Rabelais, 2000, p. 113-130).
- 36 Ce délaissement des jeux virils est souligné par Francis Freundlich (*Le Monde du jeu à Paris : 1715-1800*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 175). Sur six salles repérées par les experts, deux semblent encore être en activité : c'est le « jeu de paume de la tour », rue Saint-Hyacinthe, qui propose également une salle de billard et deux salles de jeux (AN, Z<sup>1</sup> 998, 11 décembre 1775, estimation de maisons appartenant à la veuve Gosseaume) et celui de la rue de la Vieille-Estrapade, également flanqué d'une salle de billard (Z<sup>1</sup> 1111, 27 janvier 1784, estimation de la communauté Moreau). D'autres sont détruits ou transformés en ateliers divers : pour la transformation en imprimerie d'une salle de la rue Mazarine, voir Philippe Béchu, *De la paume à la presse*, Paris, Commission des travaux historiques de la ville de Paris/Klincksieck, 1998.
- 37 AN, Z<sup>1</sup> 1119, 8 juillet 1784 (estimation de la communauté Outrequin). Le bâtiment du jeu de paume subsiste aujourd'hui : il abrite un hôtel, n° 54, rue Saint-Louis-en-l'Île.
- 38 *Ibid.* et AN, Z<sup>1</sup> 1145, 20 janvier 1786 (estimation de la communauté Serreau, n° 5, quai de Bourbon).

l'abbaye de Notre-Dame de la Victoire, près de Senlis<sup>39</sup>. Son installation dans une rue aussi étroite est compensée par l'existence d'une seconde issue, sur la rue Jean Tison<sup>40</sup>. La veuve Poullain, maîtresse de la poste aux chevaux, y fait la part belle aux écuries. De proportions imposantes, elles peuvent accueillir près de 140 chevaux et sont surmontées d'un étage carré, qui offre le gîte aux postillons et aux garçons d'écurie ou sert de grenier à foin, comme l'étage mansardé qui couronne l'ensemble. La translation de la poste aux chevaux vers la rue Contrescarpe s'accompagne du choix de locaux suffisamment étendus pour accueillir les nombreux équidés nécessaires à son bon fonctionnement. Le choix se porte sur l'hôtel des archevêques de Lyon, auquel sont rattachées les maisons voisines, de la même dépendance<sup>41</sup>. Outre le fait qu'on y trouve nombre d'écuries d'une capacité importante – trois d'entre elles peuvent accueillir dix-huit chevaux chacune, deux autres quatorze bêtes –, cet emplacement est suffisamment vaste pour abriter un bureau pour la poste, une sellerie, une salle de garde pour les postillons, le tout étant disposé autour d'une cour plus étendue que celle de la rue des Fossés Saint-Germain l'Auxerrois. Enfin, un limonadier est installé dans l'une des boutiques de la rue Saint-André des Arts, où il bénéficie sans doute de l'apport non négligeable des voyageurs pour Orléans et au-delà : c'est là que se situe la tête de ligne des coches et des diligences vers le sud et le sud-ouest<sup>42</sup>.

La présence de bêtes en nombre important entraîne nécessairement des aménagements du bâti existant, en particulier par l'établissement d'écuries. Or, il est une profession qui garde de façon presque constante des bestiaux et qui se trouve en abondance dans les quartiers du centre de la capitale : il s'agit des bouchers.

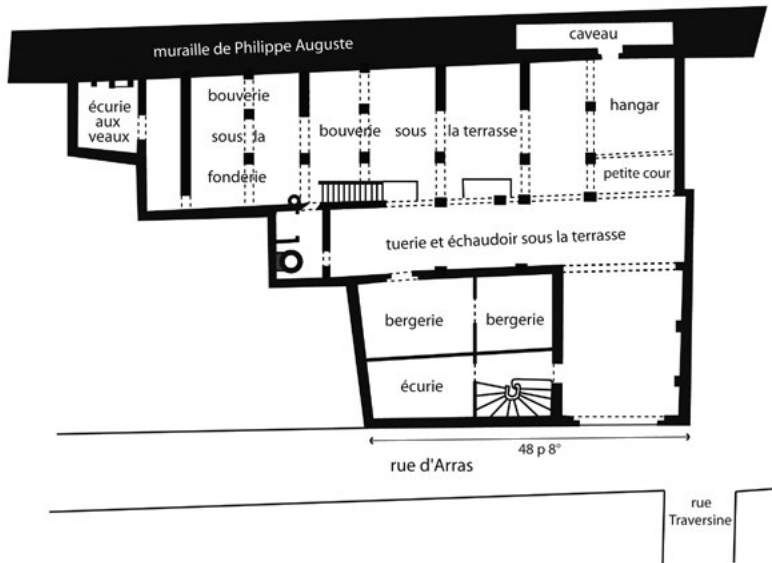
39 AN, Z<sup>1</sup> 872, 27 janvier 1762 (réception de travaux de maçonnerie).

40 AN, Min. Cent., LXXXII, 372, 3 mai 1758 (devis et marché de construction). Plan et coupe reproduits dans Youri Carbonnier, *Le Bâti et l'habitat dans le centre de Paris à la fin de l'Ancien Régime*, thèse de doctorat, Université Paris-IV, 2001, p. 723-724.

41 AN, Q<sup>2</sup> 121, 16-19 février 1791 (estimation de maisons appartenant à l'archevêché de Lyon, plan joint reproduit dans Y. Carbonnier, *Le Bâti et l'habitat*, op. cit., p. 725).

42 Jacques Hillairet, *Dictionnaire historique des rues de Paris*, Paris, Éditions de Minuit, 1963, t. II, p. 117. La diligence de Lyon occupe l'hôtel de Sens, résidence archiépiscopale du Marais, toujours visible aujourd'hui : voir Daniel Roche (dir.), *La Ville promise. Mobilité et accueil à Paris, fin XVII<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2000, p. 333.





3. Plan de la boucherie de Maindorge, rue d'Arras, à Paris (dessin Youri Carbonnier, d'après AN, Z1j 1049, 2 juin 1779, estimation de la succession de Mme Maindorge)

#### Les bouchers parisiens : un exemple astucieux d'utilisation du bâti

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la plupart des bouchers parisiens pratiquent l'abattage des bêtes, ce qui leur assure le choix de la meilleure qualité, ainsi que des revenus supplémentaires grâce à la revente de la graisse, des tripes ou du cuir<sup>43</sup>. Ils ont donc besoin de surface, à la fois pour garder les animaux vivants et pour stocker la viande. Tous n'arrivent pas à en obtenir dans le centre extrêmement dense de Paris, mais certains transforment habilement des maisons afin d'y abriter toutes leurs activités, sans trop empiéter sur l'espace dévolu au logement.

Maindorge, marchand boucher de la rue d'Arras<sup>44</sup>, profite admirablement d'une parcelle importante – près de 400 m<sup>2</sup>, avec une profondeur de plus de 20 m – pour aménager un vaste espace de travail, qui ne grignote pas trop la partie habitée (fig. 3). L'ensemble du rez-de-chaussée est dévolu à la

<sup>43</sup> Aspect souligné par Reynald Abad : « Les Tueries à Paris sous l'Ancien Régime ou pourquoi la capitale n'a pas été dotée d'abattoirs aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Histoire, économie et société*, 17/4, 1998, p. 675.

<sup>44</sup> AN, Z<sup>1</sup> 1049, 2 juin 1779 (estimation de la succession de Mme Maindorge).

boucherie, y compris la grande cour qui longeait l'ancien mur d'enceinte de la ville, derrière les deux corps de logis sur la rue. Grâce à des piliers et à des murs de soutènement, la cour est entièrement couverte en terrasse. La plus grande partie est occupée par une bouverie, recevant une maigre aération par deux ouvertures dans le plafond, qui se poursuit en enclave derrière le voisin de gauche. Un peu plus loin, à l'écart, une petite étable de 20 m<sup>2</sup> abrite les veaux. Les moutons sont, quant à eux, parqués dans deux bergeries établies au rez-de-chaussée de la maison, derrière une écurie et l'escalier qui dessert les étages. La tuerie et l'échaudoir forment une longue pièce entre bouverie et bergerie. Un ancien hangar de charpente, situé à droite de la cour, servant de séchoir, s'élève sur trois étages et demi, « le tout sans planchers et à la place desquels sont des perches portant d'une travée à une autre pour recevoir les peaux des bestiaux ». Enfin, un fondoir dallé, directement accessible depuis la tuerie par un escalier, s'étend au-dessus d'une partie de la bouverie. Les logements – la description reste malheureusement très sommaire – s'étendent sur deux étages carrés et un lambrissé, entre la rue et la terrasse. Celle-ci est égayée par des treillages, censés sans doute faire oublier les mugissements et les odeurs qui remontent par les deux vides aérant le rez-de-chaussée.

Ce cas demeure cependant exceptionnel : il n'est rendu possible que par la situation, contre l'ancienne enceinte, et, sans doute, par le regroupement préalable de plusieurs maisons. Ailleurs, où l'exiguïté est la règle, les bouchers doivent s'adapter, en rognant parfois sur l'espace habitable.

#### **S'adapter à l'étroitesse du bâti**

L'activité professionnelle se contente le plus souvent d'une étroitesse peu propice à de bonnes conditions de travail. Tel boucher doit régulièrement s'approvisionner dans les différents marchés aux bestiaux qui alimentent la capitale, parce que la maison qu'il occupe ne lui permet pas l'installation d'une étable importante; tel boulanger doit faire preuve d'ingéniosité pour aménager son fournil de la façon la plus adaptée pour lui, tout en veillant à la sécurité du voisinage, qui vit dans la crainte d'un incendie. Chaque profession aspire à plus d'espace, mais le centre de Paris concentre une clientèle dont il serait maladroit de s'éloigner.

C'est en plein centre de la capitale, au cœur d'un quartier où la toponymie des rues évoque une implantation ancienne de l'abattage des animaux de boucherie et des activités qui en découlent, qu'il faut chercher les exemples d'adaptation d'un bâti étroit à l'activité bouchère. À l'est du Grand Châtelet s'étend un labyrinthe de ruelles étroites aux noms évocateurs : rue de la Triperie, rue du Pied de Bœuf – la plus horrible de Paris selon Mercier<sup>45</sup> –, rues de la Tuerie et de la Vieille Place aux Veaux. C'est précisément dans cette dernière, au coin de la rue de la Vieille Tannerie, qu'est installé le marchand boucher Bénard<sup>46</sup>. La maison n'est pas bien grande, à l'image de ses voisines, mais son aménagement dénote les capacités d'adaptation de son occupant. Un grand échaudoir occupe tout le rez-de-chaussée, à la réserve de la traditionnelle allée, tandis qu'une bergerie est installée dans une partie du bâtiment situé au fond de la cour. Si les deux premiers étages sont à usage de logement – pour Bénard seul, ou pour d'autres ? –, le troisième sert de fondoir pour les graisses et les suifs des animaux abattus, grâce à une chaudière et à un fourneau. Les fumées épaisses qui s'en échappent sont évacuées par les baies sans fermeture<sup>47</sup>. Enfin, le grenier renferme le fourrage destiné aux bestiaux, ainsi que, dans un petit cabinet spécialement prévu à cet effet, une réserve de sel pour la conservation de la viande.

Dans une maison aussi étroite qu'elle est vétuste, rue Judas, on retrouve pourtant tous ces éléments<sup>48</sup>. Grâce à un arrangement, une cour voisine est transformée dans sa totalité en étable, pour accueillir les bêtes destinées à l'abattage. Tout le rez-de-chaussée de la maison est occupé par un échaudoir que l'expert nous décrit avec un luxe de détails inhabituel : dans le pavage du sol est fixée « une dalle de pierre avec anneau de fer pour arrêter les bestiaux » ; voilà de quoi immobiliser

45 L.-S. Mercier, *Tableau de Paris*, éd. cit., t. I, p. 1075.

46 AN, Z<sup>1</sup> 871, 13 novembre 1761 (estimation de la succession Le Prince).

47 Ces fumées nauséabondes, « épaisses et infectes », brocardées par L.-S. Mercier (*Tableau de Paris*, éd. cit., t. I, p. 111), sont souvent l'objet de plaintes des riverains : R. Abad, « Les Tueries à Paris sous l'Ancien Régime », art. cit., p. 663.

48 AN, Z<sup>1</sup> 869, 21 juillet 1761 (estimation d'une maison appartenant à Drieux, marchand boucher).

les bœufs avant le coup de merlin mortel<sup>49</sup>. Une fois tuée, la bête doit être suspendue sur des « pentes » et des chevilles de bois scellées dans les murs pour être découpée. L'installation de l'animal n'est alors possible que grâce à un treuil avec sa poulie en bois. Il semble bien que Drieux reçoive ses clients dans la même pièce, à moins qu'il ne dispose, ailleurs dans la ville, d'un étal.

Les bouchers ne sont, bien entendu, pas les seuls concernés par la difficulté d'adapter l'étroitesse des maisons à une activité qui ne s'en satisfait guère. Toute activité de production qui demande des aménagements un peu encombrants doit affronter la même situation, en particulier les boulangers et les pâtisseries.

#### Les boulangers : concilier cuisson et sécurité

Les boulangers parisiens du XVIII<sup>e</sup> siècle disposent en moyenne de deux pièces et demi pour l'exercice de leur métier : la bluterie où est remoulée la farine, généralement entreposée dans un grenier, et le fournil qui accueille la fabrication et la cuisson, sans compter la boutique. Le fournil sert souvent de cuisine au logement du boulanger<sup>50</sup>.

Lors de leur installation dans un édifice, les boulangers doivent trouver une place pour leur four. Le volume nécessaire n'est pas le seul critère à prendre en compte ; il faut en effet veiller à limiter au mieux les risques d'incendies. C'est pourquoi le choix de l'emplacement se porte le plus souvent sur la cour ou sur la cave<sup>51</sup>. Le four de Morat, principal locataire d'une maison de la rue Saint-Séverin, se trouve dans le berceau de cave sous la boutique<sup>52</sup>, ce qui reste la situation la plus classique à Paris. Chez Levasseur, rue Dauphine<sup>53</sup>, le fournil est établi dans la cour. On y trouve le four et, au-dessus, une chambre destinée au stockage de la farine, en complément de celle qui est installée au-dessus de la boutique. L'avantage évident de cet emplacement en plein air est d'amoindrir les

49 Voir à ce propos les pages de R. Abad sur le « bœuf manqué » : « Les *Tueries* à Paris sous l'Ancien Régime », art. cit., p. 654-655.

50 A. Pardailhé-Galabrun, *La Naissance de l'intime*, op. cit., p. 325.

51 On en trouve aussi dans l'arrière-boutique : AN, Z<sup>1</sup> 1123, 1<sup>er</sup> septembre 1784 (estimation de la succession Dupont, rue de la Vieille Draperie).

52 AN, Z<sup>1</sup> 1208, 2 septembre 1790 (estimation de la succession Mornet).

53 AN, Z<sup>1</sup> 1147, 6 mars 1786 (estimation de la succession Levasseur).

risques d'incendies. Ceux-ci représentent le principal danger que les boulangers font courir aux maisons : résultant le plus souvent d'une négligence, ils sont rarement très destructeurs<sup>54</sup>. Ainsi, par exemple, malgré l'imprudence de voisins curieux qui attisent les flammes en ouvrant la trappe de la boutique, l'incendie qui se déclare dans la cave du boulanger Dodon, rue de la Coutellerie, est éteint par les pompiers<sup>55</sup>. La surveillance dans ce domaine s'exerce à grand renfort de visites des syndicats de la communauté, accompagnés de commissaires de police ou d'experts des bâtiments.

En 1775, la construction d'un nouveau four, prévue dans un cellier de la rue de la Harpe qui dépend du collège de Dainville, donne lieu à une bataille d'experts entre Le Camus de Mézières et Taboureur, qui n'en sont pas à leur première passe d'armes. Le premier considère que l'installation d'un boulanger représente une nuisance à l'ordre public et craint que le feu ne prenne au plancher haut du cellier, malgré le plafond en plâtre. « On a tort, affirme-t-il, de se confier à un remède aussy léger et qui par lui même peut devenir dangereux en empêchant de voir le feu dans le cas où il prendrait au plancher ». Il s'inquiète également, par anticipation, de l'incapacité pour les planchers des étages de supporter le poids de la farine – une voie de farine, « qui est de trois mille cinq cents à quatre mille livres pesant », lui paraît un minimum – et prévoit déjà la chute de la maison. Taboureur réplique à son collègue qu'il sera bien temps de s'inquiéter du dépôt des farines lorsque le boulanger proposera de le faire, ce qui n'est nullement d'actualité<sup>56</sup>. Une tierce estimation donne son accord, considérant qu'il y a « incommodité pour les voisins », mais que le plancher est solide et le risque d'incendie limité « parce que jamais on ne fait de feu dans ces sortes de fours qu'en présence du fournier ou maître boulanger ». D'ailleurs, le bail n'indique aucune prohibition de cette sorte. Toutefois, précise l'expert Payen, « il serait un bien et une sage précaution de ne souffrir aucun boulanger, pâtissier, teinturier,

54 Voir les exemples de Steven Kaplan : *Le Meilleur Pain du monde*, Paris, Fayard, 1996, p. 515-517.

55 AN, Y 15099 (procès-verbal de feu, 19 mai 1788).

56 AN, Z<sup>1</sup> 989, 14 mars 1775 (avis sur la construction d'un four).

forgeron et autres personnes de cette espèce dans les maisons de cette ville de Paris<sup>57</sup> ». On aimerait connaître sa proposition de rechange !

Dans les années 1830, le quartier du Saint-Sépulcre de Charleville, compte 38 fours pour 115 parcelles (soit un tiers), avec quelques regroupements remarquables<sup>58</sup>. Contrairement aux Parisiens, les Carolopolitains installent généralement leurs fours à pain – certains sont en fait à usage privé – au rez-de-chaussée, dans les bâtiments situés en fond de parcelle, ce qui n'est pas plus sûr que la pratique habituelle dans la capitale.

#### Tanneries et teintureries

152

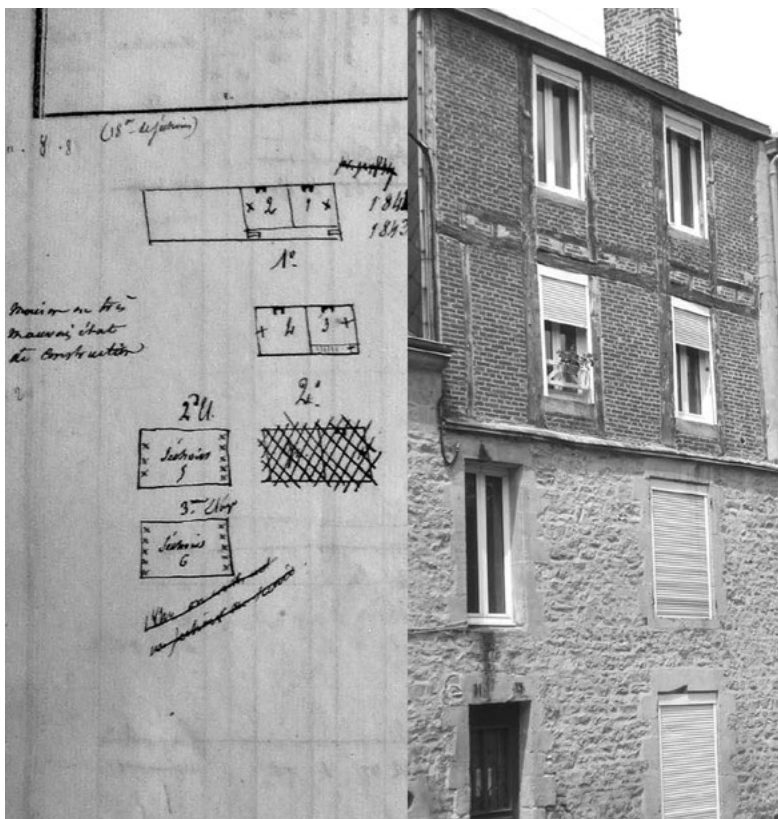
Dans le même quartier, proche de la Meuse, on rencontre des adaptations de l'habitat à l'usage des tanneurs. Celles-ci consistent généralement en l'établissement d'étages supplémentaires, largement ouverts en façade, pour sécher les peaux. Dans un cas, place du Saint-Sépulcre, l'habitat a par la suite repris ses droits avec la disparition de l'activité professionnelle : les baies des séchoirs ont été comblées par des murs de briques percés de fenêtres (fig. 4). De semblables aménagements, qui s'étagent sur toute la hauteur de la façade postérieure de la maison sont courants dans les tanneries parisiennes des bords de Bièvre, au faubourg Saint-Marcel, ou encore dans leurs sœurs messines, bien connues par des photographies du début du siècle dernier ou, pour les secondes, grâce au plan-relief levé entre 1821 et 1825<sup>59</sup>. Hormis ces aménagements, qui changent la physionomie de la maison sans doute autant que les conditions de son habitabilité, les transformations plus techniques échappent généralement aux autorités, dans la mesure où elles se lovent dans le secret des édifices.

C'est le cas d'une transformation en profondeur qui affecte, à l'aube de la Révolution, l'hôtel de la Rose blanche, sis rue

57 AN, Z<sup>II</sup> 991, 19 avril 1775 (visite de maison dépendant du collège de Dainville).

58 AM Charleville-Mézières, 1G 5.

59 Photographie de la rangée des tanneries reproduite dans Isabelle Warmoes, *Le Musée des plans-reliefs*, Paris, Éditions du Patrimoine, 1997, p. 41. Les cahiers de développement des façades sont par ailleurs conservés au musée des plans-reliefs, à Paris.



4. Anciens séchoirs de tannerie, place du Saint-Sépulcre (auj. place Jacques Félix) à Charleville, transformés en logements par comblement des espaces entre les poteaux de charpente des étages supérieurs. Plans schématiques vers 1840 (Charleville-Mézières, Archives municipales, 1G 5, fol. 112 v°) et aspect en 2009 (clichés Youri Carbonnier)

Saint-Germain l'Auxerrois<sup>60</sup>. Afin de le rendre propre à usage de teinturerie, la veuve Digeon y fait installer des cuves et simplifie, en la rendant plus pratique et plus lisible, la distribution des bâtiments et des espaces vides sur une parcelle enchevêtrée, résultat probable

60 AN, Z<sup>1</sup> 1193, 16 avril 1789 (visite de reconstructions à faire en la maison appartenant à la veuve Digeon). Plans avant et après travaux dans Youri Carbonnier, *Maisons parisiennes des Lumières*, Paris, PUPS, 2006, p. 222.

d'agrandissements successifs. L'espace ainsi défini autour d'une vaste cour semble désormais entièrement dévolu aux activités professionnelles, qu'il s'agisse de la production, répartie entre la salle de travail (où on prépare les pigments ?) et l'atelier qui, avec la petite cour voisine, accueille les cuves, ou du stockage, grâce au magasin sis en fond de parcelle. Un espace anonyme, prêt à recevoir un poêle, est peut-être utilisé pour le séchage.

Les cas qui précèdent demeurent relativement marginaux face à l'abondance de boutiques, mêlant parfois vente et fabrication, entraînant presque inmanquablement des aménagements et des communication particulières avec le logement du commerçant ou de l'artisan qui l'occupe.

#### DES LIEUX DE TRAVAIL : BOUTIQUES ET ATELIERS

Contrairement à ce que pourraient laisser croire les stéréotypes architecturaux de Le Muet, la boutique est présente dans la majorité des maisons du centre de la capitale. Plus de 68 % d'entre elles possèdent une ou plusieurs boutiques au rez-de-chaussée<sup>61</sup>. Le reste rassemble les différents ateliers d'artisans – depuis l'imprimerie de Ballard, rue des Noyers<sup>62</sup>, jusqu'à un atelier de serrurier<sup>63</sup> –, les cafés avec leurs « salles pour les buveurs<sup>64</sup> », les échaudoirs des bouchers et tripiers<sup>65</sup>, des études de notaires<sup>66</sup> ou de simples salles dont l'usage n'est pas précisé. La distinction entre boutique et atelier n'est pas toujours claire, d'autant

61 Toutes les maisons ont été prises en compte, sans distinguer les hôtels qui, d'ailleurs, n'en sont pas tous dépourvus : voir par exemple l'hôtel d'Anjou, rue Dauphine, dont la porte cochère est flanquée, de chaque côté, de deux boutiques (AN, Z<sup>1</sup> 1188, 29 décembre 1788, état des lieux à la requête de Meyer).

62 AN, Z<sup>1</sup> 888, 2 août 1764 (estimation de la succession Sallé, saisie).

63 AN, Z<sup>1</sup> 903<sup>2</sup>, 15 mai 1775 (estimation de maison pour les mineurs Leclerc de Lesseville, rue Hautefeuille, au coin de la rue Percée).

64 Par exemple : AN, Z<sup>1</sup> 1013<sup>1</sup>, 7 mars 1777 (estimation de la succession Boulanger, rue de la Verrerie).

65 Par exemple : AN, Z<sup>1</sup> 858, 31 mars 1760 (estimation de la succession Suriot, rue de la Lanterne).

66 Par exemple : AN, Q<sup>2</sup> 123, 12 novembre 1790 (estimation de maison appartenant au prieuré de Sainte-Croix de la Bretonnerie, rue de la Verrerie, au coin de la rue des Deux-Portes).



que nombre d'ateliers sont aussi des lieux de vente et que certains sont d'ailleurs qualifiés de boutiques, comme cette « boutique de maréchal » de la rue des Fossés Saint-Bernard<sup>67</sup>.

### Le règne de la boutique

La boutique n'est pas toujours prévue dès l'origine en tant que telle, ce qu'attestent certaines dispositions inhabituelles, comme ces boutiques où l'on entre par l'allée, cour de Lamoignon au palais de justice de Paris<sup>68</sup>. Il est vrai que certaines boutiques ne sont visiblement rien d'autre que des « salles » – la polysémie de ce mot permet en effet tous les usages – utilisées à des fins commerciales. La présence d'une croisée au lieu du soubassement d'appui, parfois surmonté d'un châssis vitré, marque traditionnelle de la boutique<sup>69</sup>, en est le meilleur indicateur. Cette situation est monnaie courante dans les villes modestes, comme la petite cité fortifiée de Gravelines, bordée par les dunes de la mer du Nord. Rien ne distingue les boutiques, dans les maisons modestes qui composent l'essentiel de son habitat : un écriteau, quelques marchandises placées à la fenêtre, voire un étal installé devant la porte ouverte suffisent à attirer le client qui, de toute façon, connaît certainement déjà l'emplacement de chaque commerce de cet espace restreint. Ailleurs, quelques transformations permettent de donner une identité plus nettement commerciale à la boutique.

En 1768, une visite, place Baudoyer à Paris, nous fait presque assister en direct à la transformation : on y décrit en effet les étapes qui mènent à l'installation de la boutique dans ce qui jusqu'alors est une salle<sup>70</sup>. Le piédroit qui sépare la croisée de la porte et le cintre de la porte sont supprimés et surmontés d'un poitrail de 12 pieds de long, ce qui permet

67 AN, Z<sup>1</sup> 977, 30 mars 1774 (estimation de maison et chantier appartenant aux mineurs Didier) et Z<sup>1</sup> 1211<sup>2</sup>, 20 décembre 1790 (estimation de la succession Marsal).

68 AN, Z<sup>1</sup> 859, 20 mai 1760 (estimation de la succession de Lamoignon).

69 Voir à cet égard les boutiques médiévales, avec leur étal ouvrant, généralement dépourvu de châssis vitré, dont certains exemples subsistent probablement jusqu'au xviii<sup>e</sup> siècle. Voir également les modèles très sommaires du début du xix<sup>e</sup> siècle dans Francis Courpotin, « De la boutique sur rue au magasin : construction et aménagement », dans N. Coquery (dir.), *La Boutique et la ville*, op. cit., p. 315-337.

70 AN, Z<sup>1</sup> 919, 10 mai 1768 (visite de réparations à faire en une maison de la succession Detté).

de former une baie plus vaste, à même de présenter avantageusement les activités du boutiquier. La suppression de la cheminée achève la transformation. Vingt ans plus tard, le maître traiteur Louis Bourdet, tenant l'hôtel garni de Valois, rue des Bourdonnais, loue une maison rue Plâtrière pour en faire un autre hôtel garni. Il aménage la loge du portier en supprimant l'œil de bœuf et en le remplaçant par deux croisées pour en faire une chambre, puis, deux ans plus tard, lorsqu'il la baille à un perruquier, il remplace une des croisées par une porte, ouvrant ainsi une entrée indépendante pour la boutique<sup>71</sup>.

156

L'aménagement de la boutique dépend largement de la profession de celui qui l'occupe, néanmoins, on ne dévie guère de la variation sur les thèmes du comptoir, du présentoir vitré, de l'armoire et de la tablette<sup>72</sup>. Dans la mesure où ces éléments s'apparentent plutôt à l'ameublement, les experts des bâtiments les excluent de leurs procès-verbaux, ce qui rend plus précieuses encore les rares mentions qu'ils en font<sup>73</sup>. Rue de l'Arbre sec, des deux boutiques qui encadrent une porte cochère, l'une est laconiquement décrite comme séparée de la rue par deux appuis avec une porte au milieu, mais, pour l'autre, occupée par un marchand mercier, le greffier décrit le comptoir en chêne, l'armoire qui cache le mur mitoyen à droite et la niche cintrée pour le siège du comptoir<sup>74</sup>. Il est impossible de donner une description d'une boutique typique, tant peuvent varier non seulement son utilisation, mais aussi sa taille<sup>75</sup> ou sa forme, même si le rectangle domine indéniablement.

71 AN, Y 13318, 26 janvier 1788 (minutes du commissaire Grandin).

72 Exemples chez des merciers grenoblois dans René Favier, « "Faiseurs de rien, vendeurs de tout". Les merciers de Grenoble au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans N. Coquery (dir.), *La Boutique et la ville, op. cit.*, p. 104-106 ; pour les boutiques lyonnaises, au siècle précédent : Anne Montenach, « La boutique au cœur du commerce alimentaire à Lyon au XVII<sup>e</sup> siècle : entre économie légale et marchés parallèles », dans *ibid.*, p. 31-33. On y constate que, un siècle plus tôt, la séparation entre logement et boutique est encore plus ténue.

73 Sauf, bien entendu, s'il s'agit de procès-verbaux de visite ou d'estimation de travaux de menuiserie, auxquels sont joints des mémoires détaillés : voir par exemple AN, Z<sup>1</sup> 1088, 18 juin 1782 (estimation d'ouvrages de menuiserie, rue Boucher).

74 AN, Z<sup>1</sup> 1076, 18 juillet 1781 (estimation de la succession de Saint-Roman).

75 La plus petite est sans doute celle d'un bottier du pont au Change, qui mesure 7 m<sup>2</sup> : voir AN, Z<sup>1</sup> 1160, 24 février 1787 (estimation de la maison n° 24 appartenant à Francisque, plan joint).

## Protéger la boutique des intrus

Espace commercial par excellence, la boutique se doit normalement d'être à l'abri des allées et venues des locataires de la maison. À Paris, c'est vrai dans la majorité des cas, où les habitants accèdent à l'escalier en passant par le couloir appelé *allée*, séparé de la boutique par une cloison, mais il existe des boutiques qui sont régulièrement traversées par tous ceux qui veulent accéder aux étages.

Celle qu'occupe le marchand de laine Fourdinier, rue des Lombards, souffre de ce handicap<sup>76</sup>. Il est vrai que la maison ne dispose que d'une seule porte, à peu près au milieu d'une façade de faible largeur, 14 pieds 6 pouces (4,70 m), ce qui est inférieur aux mesures les plus basses proposées par Briseux : 15 pieds. Seule l'arrière-boutique, qualifiée de salle à manger par le greffier, garde une certaine intimité grâce à une cloison de séparation avec l'allée qui ne démarre qu'après la boutique. Cette situation est difficilement tolérable pour un boutiquier : le va-et-vient peut troubler les clients et être préjudiciable à la bonne marche du commerce, sans compter les risques de vols. Le cas de Fourdinier peut s'expliquer par le fait qu'il occupe la majeure partie de sa maison : le premier étage sert de magasin, les deux suivants sont à usage de logement pour le maître de séant, seuls les quatrième et cinquième sont peut-être mis en location, mais il est plus probable qu'ils servent de logis à des employés. La situation est loin d'être représentative, mais l'absence d'allée se retrouve dans les maisons du pont Notre-Dame que leur étroitesse condamne à s'en passer. Dix maisons du pont Marie en sont également dépourvues<sup>77</sup>.

Plusieurs élévations de façades arrageoises ou dunkerquoises indiquent clairement une entrée unique, dévolue de ce fait à l'accès commercial et à l'accès des habitants. Néanmoins, il est probable que ces édifices, somme toute modestes, n'abritent qu'une seule famille, réduisant ainsi le risque qui pourrait peser sur les marchandises. Cela dit, la maison que le négociant Guillaume Debuigne désire bâtir dans la rue Notre-Dame, à Dunkerque, à l'hiver 1759, distingue nettement la boutique, sa vitrine

76 AN, Z<sup>1</sup> 1110, 19 décembre 1783 (estimation d'une maison pour les mineurs Fourdinier).

77 AN, Cartes et plans, F<sup>21</sup> 3572 (plan des maisons du pont Marie).

et sa porte, de l'entrée de la maison, qui se présente sous la forme d'une porte cochère totalement surdimensionnée pour cet édifice élevé d'un unique étage carré et d'un second établi dans le comble<sup>78</sup>. Quelques élévations de façades arrageoises semblent indiquer une séparation prévue entre l'entrée de la boutique et une allée qui mènerait à l'escalier qui dessert les étages (fig. 5).

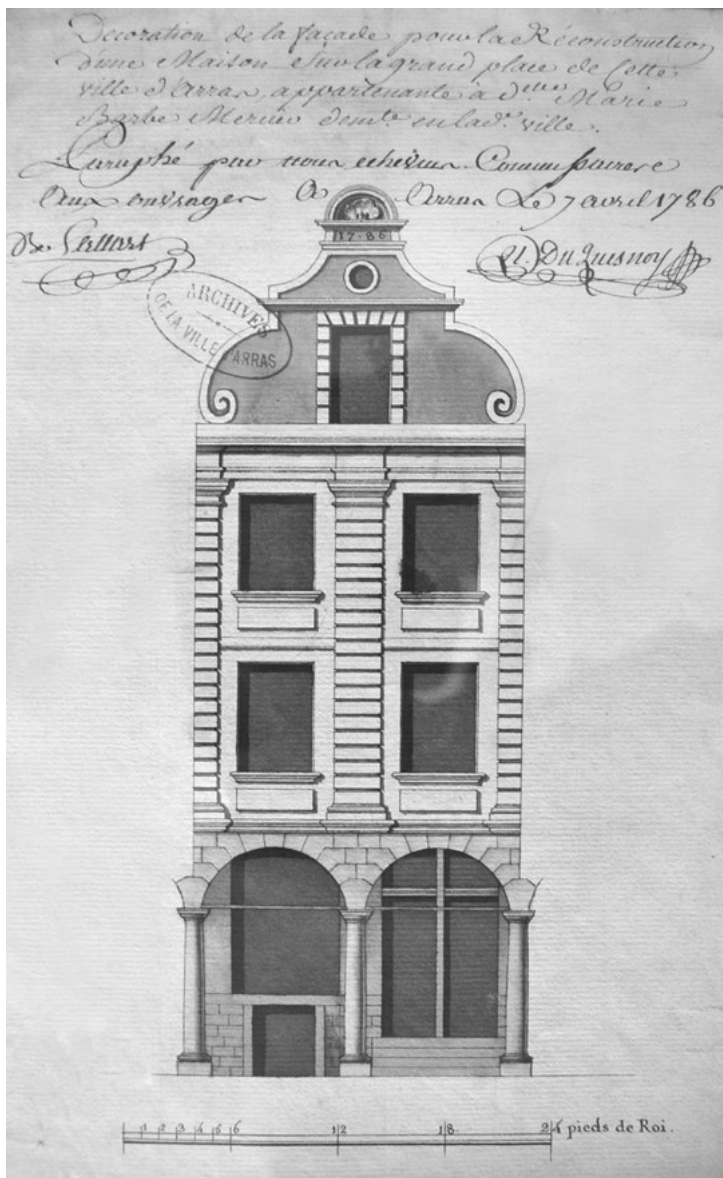
Bien des plans-reliefs, scrutés avec attention, fournissent des exemples, stimulants à défaut d'être assurément conformes à la réalité, de façades percées de ce qui semble être une porte de boutique flanquée d'une ou de deux baies portées sur un soubassement. Il est assez rare, sur les cahiers de développement de Toul, pourtant bien postérieurs, de rencontrer deux ouvertures d'accès aux maisons<sup>79</sup>. La boutique semble donc servir de passage à tous les habitants. En l'absence de travaux confrontant un recensement contemporain à ces données purement graphiques, il apparaît difficile d'exclure la possibilité d'une occupation monofamiliale de ces bâtiments. Certes, une seconde porte éclôt dans les immeubles les plus importants, mais d'autres exemples contredisent ce constat.

Il n'existe qu'une solution pour qui ne souhaite pas réduire la surface de vente de la boutique tout en la garantissant contre le vol : c'est la formation, à l'aide d'une cloison amovible, d'une allée provisoire pendant les heures de fermeture de la boutique. Certes, pendant la journée, les locataires traversent la boutique, mais c'est toujours sous l'œil inquisiteur de celui qui l'occupe. En revanche, lorsque la boutique est fermée, la cloison qui la sépare de l'allée place les marchandises hors de portée des malfaiteurs. Les maisons établies sur les ponts sont, à cause de leur exiguïté, un terrain idéal pour ce type d'expérience. À Paris, plusieurs exemples sont rassemblés sur le pont au Change. Une « allée pour les nuits et les jours de fête fermée par une cloison mobile en planches » protège ainsi les objets précieux que renferme la boutique de l'orfèvre Huguet<sup>80</sup>. Dans la maison n° 18, se trouve également « une partie de menuiserie mobile pour fermer tous les soirs un passage

<sup>78</sup> AM Dunkerque, série 24, pièce 131.

<sup>79</sup> Musée des plans-reliefs, Paris, art. IV, n° 264, cahiers C à E (plans et élévations de façades levés en 1848-1849).

<sup>80</sup> AN, Z<sup>1</sup> 1145, 30 janvier 1786 (estimation de la succession Beasse de La Brosse).



5. Élévation d'une façade à bâtir sur la grand place d'Arras, 1786 (Arras, Archives municipales, dessins d'architecture, n°565) (cliché Anne-Charlotte Data). Au rez-de-chaussée, sous l'arcade de droite, on remarque une séparation entre deux entrées : celle de gauche donne accès à la boutique, celle de droite, aux espaces d'habitation.

d'allée conduisant à l'escalier<sup>81</sup> », alors que celle numérotée 16 utilise un système plus perfectionné : « une fermeture mobile et mouvante sur traverses de fer scellées au plancher et au mur mitoyen pour former passage d'allée aux dépens de ladite boutique<sup>82</sup> ». L'allée de la maison n° 22 est de même « retranchée sur la boutique par cloisons mouvantes et glissantes sur des traverses de fer attachées au plancher haut<sup>83</sup> ». Chez Crose, l'accent est mis sur la sûreté des marchandises : « une cloison de menuiserie composée d'anciennes fermetures brisées en trois parties ouvrantes et fermantes sépare la boutique du passage d'allée, avec barre de sûreté mobile s'adaptant dans les crampons de la cloison et de la fermeture de boutique, le tout garni à l'intérieur de tôle bardée de clous<sup>84</sup> ». De semblables cloisons mobiles se trouvent également sur la terre ferme, comme, par exemple, chez un marchand de draps de la rue Saint-Honoré qui protège ainsi sa boutique « les jours de fermeture<sup>85</sup> », ou chez un joaillier de la rue des Deux Boules<sup>86</sup>, tandis que la boutique du bouchonnier Henry, rue des Lombards, se contente d'une cloison formée de simples ais de bois<sup>87</sup>. Le procès-verbal de visite d'une maison de la rue des Fossés Saint-Germain l'Auxerrois, occupée par un papetier, décrit plus précisément la cloison mobile équipée de roulettes de cuivre roulant sur trois barreaux de fer qui sert à former un allée « les jours de fête<sup>88</sup> ».

En règle générale, toutefois, du moins dans les villes de quelque importance, l'aménagement permet de séparer la boutique de l'espace semi-public qui sert d'entrée à la maison. Une maison de Dinan, datable du XVI<sup>e</sup> siècle, abrite en fait deux boutiques, auxquelles on accède par un vestibule central qui précède également l'escalier en vis desservant les deux niveaux supérieurs<sup>89</sup>. La solution la plus courante juxtapose

81 AN, Z<sup>II</sup> 1161, 8 mars 1787 (estimation de la maison n° 18 appartenant à Didier).

82 *Ibid.*, 5 mars 1787 (estimation de la maison n° 16 appartenant à Barnou).

83 *Ibid.*, 1<sup>er</sup> mars 1787 (estimation de maison appartenant aux héritiers Benoist).

84 AN, Z<sup>II</sup> 1160, 24 février 1787 (estimation de la maison n° 69 du pont au Change).

85 AN, Z<sup>II</sup> 1111, 23 février 1784 (estimation de la succession Barré).

86 AN, Z<sup>II</sup> 1076, 25 juillet 1781 (estimation de la succession Tellier).

87 AN, Z<sup>II</sup> 1112, 17 mars 1784 (estimation de maison appartenant aux mineurs Trudaine).

88 AN, Z<sup>II</sup> 1184, 2 septembre 1788 (estimation de la succession Dheu).

89 N° 24, rue du Petit-Fort, à Dinan (Côtes-d'Armor) dans Daniel Leloup, *Maisons en pan-de-bois de Bretagne. Histoire d'un type d'architecture urbaine*, Rennes,



6. Maison de la rue Saint-François (auj. rue de la Paix) à Charleville (début <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle), montrant l'aménagement d'une porte d'accès aux étages, indépendante des deux boutiques inscrites dans une baie à arcade (état en 2009) (cliché Yuri Carbonnier)



une porte d'accès à une allée, qui conduit à l'escalier principal, et une ou deux boutiques qui bénéficient de leur propre porte. L'aménagement peut-être prévu dès l'origine, comme dans les maisons qui forment l'enceinte de la place Dauphine à Paris ou dans celles qui sont édifiées le long de la rue Saint-François, à Charleville, à peu près à la même époque (fig. 6).

162

À Charleville, justement, la source cadastrale permet de jeter un éclairage intéressant sur cette question. Dans la rue aux Juifs, une maison relativement modeste, toujours en place, abrite un boucher sur étal, chef d'une famille de six personnes, qui occupe la boutique du rez-de-chaussée, ainsi que trois ménages, respectivement composés de trois, deux et deux personnes. L'entrée de la boutique, astucieusement aménagée dans une baie cintrée, est complétée par une porte donnant accès à une allée qui mène jusqu'à la cour, préservant ainsi le commerce et l'intimité de chaque locataire (fig. 7)<sup>90</sup>.

L'arcade d'ouverture de boutique est un élément récurrent dans les opérations immobilières urbaines au xvii<sup>e</sup>, comme au xviii<sup>e</sup> siècle. On la retrouve dans les maisons bâties sur les ponts parisiens qui ajoutent cet agrément à leur emplacement idéal pour un usage marchand. La plupart y ont installé une vaste baie vitrée dotée d'une porte à carreaux de verre, mais il semble que ce système ne puisse pas être généralisé, si l'on en croit la représentation que nous a laissée Watteau dans sa fameuse enseigne pour le marchand d'art Edme-François Gersaint, établi sur le pont Notre-Dame, dont on sait néanmoins qu'elle est plus évocation que portrait fidèle de l'espace de vente qu'elle annonce<sup>91</sup>.

---

Ouest-France, 2002, p. 66-67.

<sup>90</sup> AM Charleville-Mézières, 1G 5, fol. 123 et recensement de 1839.

<sup>91</sup> Tableau conservé au château de Charlottenburg, à Berlin. Pour la réalité des boutiques sur les ponts : Guillaume Glorieux, *À l'enseigne de Gersaint*, Seyssel, Champ Vallon, 2002 ; Youri Carbonnier, « Structures et occupation des maisons des ponts parisiens à la fin de l'Ancien Régime », *Architettura Città*, 2001-3, « Città fluviali – Villes fluviales », p. 20-31 ; *id.*, « Les maisons sur les ponts à Paris aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles », dans Donatella Calabi et Claudia Conforti (dir.), *I Ponti delle capitali d'Europa dal Corno d'Oro alla Senna*, Milano, Electa, 2002, p. 166-175 ; Donatella Calabi, « Ponti e botteghe a Parigi alle soglie dell'età moderna », dans *ibid.*, p. 150-165.





7. Aménagement spécifique pour une boutique, avec baie cintrée et porte coupée flanquée de murets à hauteur d'appui, rue aux Juifs (auj. rue Hippolyte Taine) à Charleville (état en 2009) (cliché Youri Carbonnier)

Watteau nous entraîne en fait vers l'extérieur de la boutique, annoncée souvent par une enseigne, d'abord pendue sur une potence, mais combattue dans bien des lieux à la fin de l'Ancien Régime qui y voit un risque pour les passants (surtout les jours de grand vent), un facteur d'insécurité nocturne à cause des ombres qu'elle projette et un élément d'enlaidissement du paysage urbain. En 1772, les municipalités de Saint-Omer et d'Arras interdisent presque simultanément les enseignes pendantes qui doivent être remplacées par des « tableaux » annonçant plus ou moins la profession du locataire<sup>92</sup>. Les demandes de poses arrageoises montrent clairement à quel point, dès avant cette date fatidique, les tableaux gagnent du terrain, parfois complétés par des écriteaux qui témoignent des progrès de l'alphabétisation<sup>93</sup>. Quelques exemples d'enseignes intégrées à la grille qui protège la boutique des intrusions extérieures commencent à apparaître dans les rues de Paris, comme cette toison d'or qui s'inscrit dans la grille de fer du marchand de laine Fourdinier, rue des Lombard, rappelant le décor peint sur le plafond de l'auvent<sup>94</sup>. Les marchands de vin et les boulangers<sup>95</sup> sont tenus d'être protégés par des grilles solides, afin d'éviter les troubles émeutiers, mais d'autres professions n'hésitent pas à s'abriter derrière des

- 
- 92 En 1756, Chombart demande de poser un tableau « représentant la sainte face pour vendre des marchandises de toile » (AM Arras, DD 4, fol. 24, 26 janvier 1756). Il s'agit probablement d'une véronique, allusion subtile au tissu. De façon plus claire le tailleur Compaigne fixe un tableau représentant « une paire de cizeaux, et différentes marchandises tant en tabac poudre pommade et autres » (AM Arras, DD 3, fol. 298 v<sup>o</sup>, 10 avril 1747).
- 93 Alicia Chevalier, *Les Enseignes, les écriteaux, les montres vitrées, les tableaux et les treilles à Arras de 1722 à 1753*, mémoire de Master I, Université d'Artois, 2012, p. 40. L'écriteau est logique lorsqu'il annonce une maîtresse d'école ; il est moins attendu quand il vante les vertus d'une « liqueur propre à détacher toute sorte d'étoffe » (AM Arras, DD 4, fol. 142 v<sup>o</sup>). Pour une vue plus générale sur les différentes marques de boutiques : David Garrioch, « House names, shop signs and social organization in western European cities, 1500-1900 », *Urban History*, 21, 1994, p. 20-48.
- 94 AN, Z<sup>1</sup> 1110, 19 décembre 1783 (estimation d'une maison pour les mineurs Fourdinier).
- 95 AN, Z<sup>1</sup> 1100, 30 mai 1783 (estimation de la communauté Brullée, quai de l'École, où un treillage en fil de fer vient compléter une grille à barreaux). Ce sont les plus nombreux parmi les demandeurs de poses de « treilles » qui s'adressent à l'échevinage arrageois (AM Arras, DD 3 à 5).

barreaux, fussent-ils de bois, comme les notaires, qui, outre leurs actes, sont amenés à conserver de l'argent dans leurs études<sup>96</sup>.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle est celui du triomphe des aspects décoratifs de la boutique<sup>97</sup>. Certes, on trouve encore maintes boutiques d'inspiration médiévale, constituées d'ouvroirs sur la rue, parfois constitués d'abattants qui pivotent sur des axes horizontaux, l'un vers le bas (formant alors étal sur le soubassement), l'autre vers le haut (formant auvent), d'autres fois fermés de solides ais de chêne glissés entre deux coulisses et bloqués par de fortes barres métalliques. Les structures en pans de bois se marient harmonieusement avec ce type d'ouvertures, comme le fameux cabaret à l'*Image Notre-Dame*, sur la place de Grève à Paris, ou nombre de maisons urbaines bretonnes.

Néanmoins, les boutiquiers n'hésitent pas, suivant leurs moyens, à compléter ce canevas constructif par un aménagement décoratif bienvenu. Celui-ci revêt parfois de bien modestes proportions. En 1786, à Arras, un habitant obtient de poser deux petites planches aux coins de la porte et d'y « peindre du coton, de la laine, du fil et autres marchandises<sup>98</sup> ». La devanture de boutique en menuiserie, porteuse d'un décor sculpté et, plus souvent, peint est une des conquêtes du siècle des Lumières. Ce sont, par exemple, ces panneaux ornés de peintures qui montent jusque dans la hauteur de l'entresol, en façade de la grande boutique qui flanque, à droite, l'entrée de la place Dauphine en venant du pont Neuf<sup>99</sup>, ou ces boiseries à guirlandes qui sont plaquées devant la boutique de Faudon, quai de Bourbon en 1779<sup>100</sup>. En 1786, le doreur Vannier décide d'embellir la maison qu'il vient d'acquérir de la Ville, au

96 Marie-Françoise Limon, *Les Notaires au Châtelet de Paris sous le règne de Louis XIV*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1992, p. 135 et 186-187.

97 Sophie Descat, « La boutique magnifiée », *Histoire urbaine*, n° 6, 2002, p. 69-86.

98 AM Arras, DD 5, fol. 116 r<sup>o</sup>, cité dans Anne-Charlotte Data, *Étude des autorisations de bâtir à Arras au XVIII<sup>e</sup> siècle dans la paroisse de Saint-Nicolas sur les Fossés*, mémoire de Master I, Université d'Artois, 2011, p. 103.

99 AN, Z<sup>1</sup> 992, 15 mai 1775 (estimation de la succession Allain, place du Pont-Neuf).

100 AN, Z<sup>1</sup> 1045, 17 février 1779 (estimation, avec dessin de la devanture). Ce décor de menuiserie a été remonté au Metropolitan Museum of Art de New York, avec quelques différences par rapport au dessin, qui n'a été redécouvert que plus tard.

coin de la rue Saint-Jacques et de la rue Saint-Séverin<sup>101</sup>. La boutique est abritée derrière une façade de menuiserie, présentant une succession de pilastres surmontés de consoles et de panneaux, et percée d'une porte et de deux châssis vitrés. L'ensemble est couronné d'une architrave et d'une frise, surmontées d'une corniche de plâtre à denticules et moulures. Le nom et la profession de Vannier sont inscrits sur l'architrave<sup>102</sup>.

Le boutiquier profite parfois de la légère saillie du soubassement de la baie de la boutique pour y installer une véritable vitrine, qui avance par rapport à la façade et prend plus efficacement la lumière<sup>103</sup>. C'est sans doute ce type d'équipement que l'échevin arrageois examinateur des demandes nomme « montres vitrées », à moins qu'il ne s'agisse de boîtes posées sur l'appui de la fenêtre<sup>104</sup>. En tout état de cause, l'afflux de lumière dans la boutique conduit ces aménagements, avec l'espoir qu'il s'accompagnera bien vite d'un afflux de clientèle<sup>105</sup>.

Attirer la clientèle et organiser un espace de travail commode constituent les deux principales préoccupations des artisans et boutiquiers dans les villes de l'Ancien Régime. Qu'ils soient installés dans une rue passante et naturellement favorable au commerce ou dans une ruelle moins fréquentée ne change guère les moyens mis en œuvre pour y parvenir : extérieur plus ou moins explicite (avec ou sans vitrine, avec ou sans enseigne ou autre marque de boutique, ce dernier élément étant également valable pour les activités exercées en chambre, avec ou sans étal) et, le plus souvent, sacrifice d'une part des conquêtes contemporaines en matière d'habitat, qui pénètrent pourtant jusque dans les logements les plus modestes, avec une habileté et une astuce limitées ici à l'espace de travail.

<sup>101</sup> AN, Q<sup>1</sup> 1347, 7 mars 1786 (vente d'une maison par la Ville, à Vannier). C'est la maison sur laquelle s'appuie la fontaine Saint-Séverin.

<sup>102</sup> AN, Z<sup>1</sup> 1151, 12 juillet 1786 (visite de réparations à faire, rue Saint-Jacques au coin de la rue Saint-Séverin).

<sup>103</sup> AN, Z<sup>1</sup> 1084, 18 mars 1782 (estimation d'une maison place Dauphine, de la succession de Claude de Lafresnaye, avec une coupe montrant la vitrine en saillie).

<sup>104</sup> Plusieurs exemples repérés par A. Chevalier, *Les Enseignes [...] à Arras de 1722 à 1753*, *op. cit.*, p. 21 et p. 69-89.

<sup>105</sup> Sur le rôle de la lumière dans les stratégies de vente, voir F. Courpotin, « De la boutique sur rue au magasin », *art. cit.*, p. 327-328.

Certes, en ce domaine comme en bien d'autres, tout est aussi question de moyens financiers. Chez les plus cossus des boutiquiers, la ségrégation avec le logis se lit dans la distribution verticale de la maison. Il n'est toutefois pas rare qu'un horloger ou un orfèvre intègre son atelier dans son logement, alors même qu'il dispose, un niveau plus bas, d'une boutique splendide. La minutie de l'activité le permet et la préciosité des objets y encourage. Certes, la boutique est souvent protégée des malveillants par des grilles métalliques ou par des ais d'un chêne épais solidement fixés à la nuit tombée. De tels dispositifs ne suffisent pas toujours à se prémunir des vols. Ainsi, le perruquier parisien Crosnier, à qui a été dérobée une des serrures de sa boutique, craint, à juste titre, une tentative de vol pendant la nuit et veille avec ses garçons pour faire fuir les malandrins<sup>106</sup>. Quant au marchand fourbisseur Briel, la situation favorable de sa boutique, sur le pont Saint-Michel, se révèle catastrophique à la veille de la prise de la Bastille lorsque des hommes enfoncent la porte pour s'emparer des armes, en menaçant le garçon de boutique<sup>107</sup>. Ce dernier exemple nous permet de constater l'absence de proximité entre le logement du marchand et son espace de vente : en effet, le récit qu'il livre au commissaire du Châtelet est constitué des éléments rapportés par le compagnon qui gardait la boutique. Briel n'a rien entendu et rien vu, contrairement à son voisin le ceinturonnier Forbet, victime de la même troupe<sup>108</sup>. Si la plupart des marchands ou artisans logent à proximité de leur lieu de travail, bénéficiant parfois, nous l'avons vu, de petite trappes pour surveiller la boutique, certains habitent ailleurs – souvent dans le voisinage –, sans qu'il soit possible de déterminer s'il s'agit d'un choix délibéré ou d'une situation conjoncturelle (établissement sans déménagement, absence de logement près de la boutique...). Un menuisier établi dans l'enclos de Saint-Denis de la Chartre occupe deux chambres au cinquième étage,

<sup>106</sup> AN, Y 11440 (cahier des déclarations du commissaire Chénon, mercredi 29 octobre 1788).

<sup>107</sup> AN, Y 12698 (minutes du commissaire Duhauffour, déclaration d'enlèvement d'armes du 15 juillet 1789, par Briel).

<sup>108</sup> AN, Y 12698 (minutes du commissaire Duhauffour, déclaration d'enlèvement de marchandises par Joseph Forbet, 14 juillet 1789).

chez une blanchisseuse, dans la rue de la Lanterne toute proche<sup>109</sup>, tandis que le marchand mercier bijoutier Rousseau déclare un domicile place Dauphine et une boutique au pont Neuf<sup>110</sup>. Les marchands de vin, qui détiennent souvent plusieurs débits de boissons, délèguent à des compagnons le soin d'y recevoir la clientèle, tandis qu'ils se logent parfois en de belles maisons dépourvues de boutique<sup>111</sup> et parfois assez éloignées<sup>112</sup>.

C'est néanmoins par l'attachement à la maison à boutique que la bourgeoisie commerçante parisienne inscrit généralement sa réussite, à travers le maintien séculaire d'un domicile lié à un lieu de commerce, à une enseigne et à une parcelle<sup>113</sup>. La collusion entre domicile et lieu de travail n'est plus contrainte : elle devient un signe d'implantation et de réussite sociale.

---

109 AN, Y 13015<sup>A</sup> (minutes du commissaire Ferrand, scellés après le décès de Noël Bertrand, maître menuisier, 31 mars 1788).

110 AN, Y 12697<sup>A</sup> (minutes du commissaire Duchauffour, déclaration de vol, 19 mars 1788). Rousseau déclare que, en arrivant à sa boutique le matin, il a constaté qu'elle avait été fracturée et qu'un soldat de la garde de Paris avait été placé en faction pour la surveiller, ce qui prouve bien le (relatif) éloignement entre son domicile et sa boutique.

111 Pour un exemple, antérieur et assez original, d'un marchand de vin qui fait bâtir un hôtel au faubourg Saint-Germain, voir Thomas Berthod, « Une stratégie ascensionnelle : un exemple de marchand de vin protestant parisien au XVII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 2011, p. 75-123.

112 Vé, marchand de vin du roi, demeure rue Traversière Saint-Honoré mais possède une « cave » au Marché neuf, sur l'île de la Cité, soit à environ deux kilomètres de son domicile, dont s'occupe un garçon nommé Meunier (AN, Y 13015<sup>B</sup> [minutes du commissaire Ferrand, procès-verbal de capture de Meunier par la garde, 24 octobre 1788]).

113 Mathieu Marraud, *De la ville à l'État. La bourgeoisie parisienne XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 2009, p. 163-170.

# TABLE DES MATIÈRES

Préface, par <i>Lucien Bély</i> .....	7
---------------------------------------	---

## PREMIÈRE PARTIE

### SPÉCIFICITÉS DE L'HABITAT ARISTOCRATIQUE ET CLÉRICAL

Bienvenue chez les Guise : sur l'habitat aristocratique à la Renaissance Marjorie Meiss-Even.....	13
--	----

Habiter un hôtel particulier à Paris au xvii <sup>e</sup> siècle d'après les inventaires après décès Nicolas Courtin .....	33
--	----

L'hôtel aristocratique, lieu du changement urbain. Paris au xviii <sup>e</sup> siècle Natacha Coquery .....	47
--	----

Entre notabilité et modestie cléricale : l'habitat du clergé séculier en France à l'époque moderne Frédéric Meyer .....	69
---	----

## DEUXIÈME PARTIE

### ESPACES COMMUNS ET LOCAUX PROFESSIONNELS EN VILLE

Habiter ensemble : les espaces communs dans les maisons ordinaires à Paris (1650-1790) Linnéa Rollenhagen Tilly.....	105
--	-----

L'habitat et les locaux à usages professionnels en ville au xviii <sup>e</sup> siècle Youri Carbonnier.....	135
--	-----

215

TROISIÈME PARTIE  
HABITAT RURAL ET MODES DE VIE

Vivre en gentilhomme campagnard au siècle des Lumières Michel Figeac .....	171
Structure et évolution du mas de l'Albera à l'époque moderne Martine Camiade et Jean-Pierre Lacombe-Massot .....	193
Table des matières .....	215